

Approche de l'investissement responsable d'AXA Assurances Vie Luxembourg

AXA Assurances Vie Luxembourg par l'intermédiaire du Groupe AXA intègre progressivement les facteurs ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) pour chaque classe d'actifs qu'elle propose dans le cadre de la distribution de contrats d'assurance-vie,

Dans le cadre de ses relations contractuelles avec ses partenaires, tant intermédiaires que gestionnaires de fonds, **AXA Assurances Vie Luxembourg** requiert, de manière générale, que ces derniers suivent une approche visant à intégrer progressivement les facteurs ESG dans leur gestion et méthode de distribution, en particulier dans la dispense de leur devoir de conseil.

AXA Assurances Vie Luxembourg a une philosophie de distribution qui se fonde sur la conviction que les enjeux associés aux facteurs de durabilité sont et resteront une préoccupation majeure au cours des prochaines années. **AXA Assurances Vie Luxembourg** pense que combiner les « facteurs non financiers » fondamentaux et les critères financiers traditionnels aidera à construire des contrats d'assurance-vie encore plus pérennes à long terme. L'approche non exclusivement financière mais également environnementale est devenue une nécessité à bien des égards :

1. elle s'avère essentielle pour exclure des contrats d'assurance-vie les sociétés ou les actifs sous-jacents qui génèrent une exposition élevée aux risques ESG - risques susceptibles, à terme, d'affecter la performance financière ;
2. elle cible, via l'inclusion systématique de clauses RSE (responsabilité sociale des entreprises) dans ses contrats, les sociétés qui mettent en œuvre les meilleures pratiques pour gérer leurs impacts environnementaux, la gouvernance et les aspects sociaux, et qui adoptent des pratiques responsables qui, selon nous, les aident à mieux se préparer aux enjeux majeurs qui jalonnent l'avenir ; et
3. elle nous permet d'améliorer la performance en engageant avec les sociétés un dialogue actif, qui vise à traiter les questions ESG liées aux investissements et à limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Double matérialité des facteurs ESG

Comme le souligne la directive concernant la publication d'informations non financières (2014/95/UE), un grand nombre de facteurs ESG peuvent être analysés de deux points de vue complémentaires :

- l'impact sur l'évolution des affaires, les performances ou la situation d'une société, ainsi que la valeur financière d'un investissement, au sens large (matérialité « financière ») ;
- les incidences externes des activités de la société ou de l'investissement sur les facteurs ESG (matérialité « environnementale, sociale et de gouvernance »).

Les pratiques et les procédures d'**AXA Assurances Vie Luxembourg** en matière d'investissement responsable couvrent ces deux types d'incidences.

Risque de durabilité : l'approche d'AXA Assurances Vie Luxembourg [Article 3]

Politiques d'exclusion et notation ESG

Dans le cadre de la distribution de ses contrats d'assurance, **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA suit, dans le cadre de sa proposition de valeur et de ses processus d'investissement, une approche des risques de durabilité qui dérive de l'intégration des critères ESG. **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA a mis en œuvre un cadre visant à intégrer les risques de durabilité à la prise de décision d'investissement sur la base des facteurs de durabilité. Ce cadre repose notamment sur :

- des politiques d'exclusion sectorielles et normatives ; et
- des méthodologies internes de notation ESG.

Ces politiques et méthodologies sont décrites de manière détaillée ci-dessous. **AXA Assurances Vie Luxembourg** pense qu'elles contribuent à la gestion des risques de durabilité de deux manières complémentaires :

- les politiques d'exclusion visent à exclure tout actif exposé aux risques de durabilité les plus élevés identifiés durant la prise de décision d'investissement ;
- l'attribution de notes ESG durant la prise de décision d'investissement permet à **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA de proposer les actifs qui enregistrent une meilleure performance ESG et des risques de durabilité moins élevés.

Pour compléter ces approches globales, **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA a intégré des évaluations spécifiques du risque de durabilité dans ses processus d'investissement. Ces évaluations spécifiques concernent certains portefeuilles pour lesquels les données basées sur le marché ou les méthodologies de notation ESG spécifiques peuvent faire défaut, à l'image de classes spécifiques d'actifs non cotés.

Politique d'exclusion sectorielle

Les politiques d'exclusion sectorielle sont l'un des piliers de l'approche des risques de durabilité et des principales incidences négatives d'**AXA Assurances Vie Luxembourg**. Les listes d'exclusion sont fondées sur les données de fournisseurs tiers et permettent à **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA d'exclure des investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité élevés, ou susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur les facteurs de durabilité.

Nos politiques d'exclusion sectorielles sont centrées sur les facteurs ESG suivants :

- **E** : climat (extraction de charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et pipelines associées), biodiversité (production d'huile de palme) ou matières premières agricoles (dérivés sur matières premières agricoles) ;
- **S** : santé (industrie du tabac) et droits humains (production d'armes controversées ; violation du Pacte Mondial des Nations unies) ;
- **G** : éthique des entreprises (violation du Pacte Mondial des Nations unies).

Des détails supplémentaires sur ces politiques d'exclusion et leur champ d'application sont disponibles dans la section dédiée du site Internet du Groupe AXA : <https://www.axa.com/>

Méthodologies utilisées pour les politiques d'exclusion et la notation ESG

L'une des difficultés rencontrées par les acteurs des marchés financiers pour intégrer les risques de durabilité ou les principales incidences négatives dans leur processus d'investissement est la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement publiées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont divulguées, peuvent être incomplètes ou faire l'objet de différentes méthodologies. La majorité des informations utilisées pour établir les listes d'exclusion ou définir les facteurs ESG sont basées sur des données historiques, qui peuvent être incomplètes ou inexactes, ou ne pas refléter pleinement la performance ESG ou les risques futurs des investissements.

Les méthodologies appliquées par **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA dans le cadre des politiques d'exclusion et de notation ESG sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution de la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs pour communiquer des informations sur les aspects ESG. Néanmoins, rien ne garantit que ces méthodologies ESG seront efficaces pour saisir tous les facteurs ESG.

Pour les **entreprises émettrices cotées**, des données ESG brutes sur les sociétés/pays, issues de sociétés spécialisées sont utilisées dans la recherche ESG. Un système de notation quantitative couvre plus de [8 500] sociétés et [100] pays, et attribue une note allant de 0-10 à chaque société/pays.

Pour les **émetteurs souverains**, la méthodologie s'appuie sur les indicateurs ESG publiés par des sources internationales reconnues, en distinguant deux groupes de pays : matures et en progrès. Pour ces deux groupes, les piliers ESG sont utilisés, mais la méthodologie ne s'appuie pas sur des indicateurs spécifiques, qui tiennent compte du niveau de développement socio-économique de ces pays.

Pour les classes d'actifs alternatives, un ensemble de méthodologies spécifiques a été développé, en utilisant à la fois des évaluations quantitatives et qualitatives.

Ces méthodologies comprennent (i) l'évaluation du risque de durabilité à travers l'ensemble des classes d'actifs et/ou (ii) l'utilisation de méthodologies ESG internes (y compris de notation ESG ou de surveillance des facteurs ESG) pour certaines classes d'actifs alternatives.

Dans de nombreux cas, ces méthodes de notation ESG s'inscrivent dans une évaluation globale du risque de durabilité pour un investissement donné.

Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives [Article 4(2)(a)]

Selon la notion de double matérialité, **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA utilise les exclusions sectorielles et les méthodes de notation ESG susmentionnées pour gérer les principales incidences négatives de ces sous-jacents proposés dans le cadre de la distribution de ses contrats d'assurance vie.

Les exclusions sectorielles portent sur des secteurs économiques spécifiques, qui ont été identifiés comme ayant les incidences négatives les plus sévères, telles que l'impact de l'huile de palme sur la biodiversité, ou l'incidence du charbon et des sables bitumineux sur les émissions de carbone. Ces exclusions sectorielles représentent les incidences négatives à éviter en priorité.

Les principales incidences négatives sont généralement identifiées et évaluées à l'aune de facteurs ESG tels que les émissions de carbone, les droits humains ou le droit du travail. **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA collecte des données sur ces facteurs ESG auprès d'une sélection de fournisseurs de données et de sources publiques, analyse ces données et les consolide selon la méthodologie interne du Groupe AXA en attribuant une « note ESG » normalisée à chaque émetteur (de type entreprise ou souverain).

Cette méthode de « notation ESG » interne est appliquée par **AXA Assurances Vie Luxembourg** par l'intermédiaire du Groupe AXA de sorte à hiérarchiser les principales incidences négatives pour chaque secteur économique et chaque classe d'actifs. La liste des facteurs ESG, les sources de données, la matrice de pondération sont périodiquement mises à jour pour refléter au mieux l'analyse des incidences négatives prioritaires et de la qualité ESG des émetteurs. Toutefois, le processus de modélisation ESG engagé par le gestionnaire d'investissement est complexe et implique des recherches et une modélisation comportant un certain degré d'incertitude.

AXA Assurances Vie Luxembourg par l'intermédiaire du Groupe AXA s'appuie également sur des informations historiques et des données collectées auprès de fournisseurs tiers qui peuvent s'avérer incorrectes ou incomplètes.

Même si un processus rigoureux de sélection des fournisseurs tiers est appliqué pour garantir une marge d'erreur raisonnable, ses processus et sa méthodologie ESG interne peuvent ne pas identifier la totalité des risques ESG et, en conséquence, l'évaluation des principales incidences négatives du Groupe AXA sur le rendement du produit peut être inexacte, ou des événements imprévus peuvent affecter significativement la performance du portefeuille.

Description des principales incidences négatives et plans d'action [Article 4(2)(b)]

AXA Assurances Vie Luxembourg par l'intermédiaire du Groupe AXA surveille sur une base annuelle la notation ESG globale et les émissions de CO₂ de ses positions internationales, ainsi qu'une sélection d'indicateurs relatifs au climat.

En 2019, le Groupe AXA a rejoint la « Net Zero Asset Owner Alliance », une coalition d'investisseurs institutionnels qui se sont engagés à obtenir des investissements avec zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, afin d'aligner leurs portefeuilles sur une trajectoire de +1,5°.

Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI) [Article 4(1)(b)]

AXA Assurances Vie Luxembourg ne tient actuellement pas compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits humains, de lutte contre la corruption et les actes de corruption) dans ses politiques de due diligence, pour les raisons suivantes : nous ne prévoyons pas pour le moment de modifier nos processus d'investissement à cet égard.